

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023 (PADD 2022-2023)			
N°	Action	Indicateur	Cible
Orientation 1 Un État exemplaire 			
1	Prioriser l'hébergement responsable dans les déplacements professionnels.	Pourcentage des charges en hébergement responsable.	86 %
2	Former le personnel sur l'évaluation de la durabilité.	Pourcentage des gestionnaires visés formés.	100 %
3	Évaluer la durabilité des actions structurantes ciblées (prise en compte des principes de développement durable).	Pourcentage des actions structurantes ciblées évaluées.	100 %
4	Évaluer l'intégration de critères de soutien financier durable aux programmes d'aide financière ciblés.	Pourcentage des programmes ciblés évalués pour l'intégration de critères de soutien financier durable.	100 %
Orientation 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques 			
5	Améliorer l'accessibilité à des services de garde abordables, notamment dans les milieux défavorisés.	Pourcentage de conversion de 1 733 places non subventionnées en places subventionnées.	100 %